



Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE RENVoyer VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION
A LA FORMATION DE GARDE-CHASSE PARTICULIER**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous nous avez contactés car vous souhaitez suivre la formation de «garde-chasse particulier» que nous dispensons et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-joint le dossier à compléter, et à nous retourner, daté et signé, accompagné des pièces demandées, et ce dans les meilleurs délais.

- ❖ Une convocation vous sera systématiquement envoyée pour vous confirmer que votre demande a été retenue.
- ❖ A réception de cette convocation, il vous sera demandé, à votre tour, de confirmer votre participation par téléphone (notamment pour nous permettre de faire les réservations auprès du restaurant).
- ❖ Les frais de restauration seront à la charge de chaque participant.
- ❖ Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte et sera systématiquement retourné.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Puyricard, le 12 01 2012
LE PRESIDENT
Jean-Marie RIMEZ



Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône

**DEMANDE D'INSCRIPTION
A UNE FORMATION DE « GARDE-CHASSE PARTICULIER »**

Monsieur

- Président de la société de chasse de (1)
- Détenteur du droit de chasse du domaine de (1)

SOLLICITE L'INSCRIPTION AU STAGE DE FORMATION « GARDE-CHASSE PARTICULIER » POUR :

Monsieur, Madame ou Mademoiselle(1) (Nom, Prénom)

Né(e) le à

Demeurant

Code Postal Ville

Numéro de Téléphone N° de Portable

N° de permis Délivré le

Par la Préfecture de

Adresse E.mail

Fait à Le

Signature du Président de la Société
de chasse ou détenteur du droit de
chasse

Signature du Demandeur

DEMANDE A RETOURNER DUMENT COMPLETEE ET SIGNEE A LA FDC 13 – 950 CHEMIN DE MALIVERY – 13540 PUYRICARD, ACCOMPAGNEE DES PIECES SUIVANTES :

- ❖ La photocopie de la pièce d'identité du demandeur
- ❖ La photocopie du permis de chasser
- ❖ Un chèque de 45,00 € à l'ordre de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches du Rhône (pour couvrir les frais de formation)

NOTE : Les frais de restauration sont à la charge du demandeur

RAPPEL : Conformément à la Circulaire du 9 janvier 2007, certaines personnes ne peuvent exercer la fonction de garde particulier, notamment les détenteurs du droit d'usage (propriétaire/président), les membres des conseils d'administration, les Officiers de Police Judiciaire en activité, les Agents de Police Judiciaire en activité, les Gardes champêtres.

(1) rayer la mention inutile